

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 JUILLET 2020

# SURF A SEVRAN : LA VAGUE DE TROP

Le projet de « La vague Grand Paris », vague de surf artificielle à Sevrans en Seine-Saint-Denis, est prévu pour 2024 avec un budget estimé à 250 millions d'euros. Ce projet d'artificialisation des sols, énergivore, est un non-sens écologique qui exploitera une ressource naturelle précieuse et menacée : l'eau.

### L'eau comme ressource fondamentale, menacée par les pénuries

Les rapports réguliers du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur l'évolution du Climat) ont largement démontré que le monde est entré dans une ère de grand dérèglement climatique, provoquée notamment par les activités humaines. **L'eau est la première concernée**, avec tous les indicateurs au rouge dans les régions les plus menacées, en France comme à l'international. Ces menaces portent sur la gestion des ressources et sur notre capacité à assurer les besoins fondamentaux : accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la sécurité alimentaire, à l'énergie, à la santé publique, l'équilibre écosystémique, le développement social et économique.

Il s'agit d'éviter d'ores et déjà tous les projets qui s'appuient sur des références maintenant dépassées et aggravant les situations de pénurie en eau reconnues. Il est impératif de rechercher, étudier et trouver toutes les solutions alternatives assurant la **préservation de la ressource en eau** dont la demande sociale ne s'exprime pas seulement par le questionnement technique des gestionnaires, mais qui passe aussi par le débat public avec les élus, les associations, les citoyens.

### Les nappes phréatiques et l'eau potable sollicitées pour le projet

Malgré toutes ces alertes le projet de vague de surf à Sevrans, validé par la déclaration d'utilité publique du préfet de Seine-Saint-Denis le 9 mars 2020, est une nouvelle atteinte à la préservation de cette ressource. À l'inverse des affirmations tranquilisantes du maître d'ouvrage annonçant une autonomie



complète des bassins créés à Sevrans par l'utilisation des eaux pluviales, les nappes phréatiques et l'eau potable seront sollicitées pour maintenir en eau le bassin de surf. Les tendances observées sur le territoire de la Plaine de France quant à la diminution des ressources en eaux pluviales et l'élévation des températures provoquant une évaporation de plus en plus importante, indiquent que, à terme, le bassin de surf risque de consommer **autant d'eau potable que l'ensemble des 8 000 habitants** qui viendront loger sur cette ZAC.

Pour ces raisons, l'association Environnement 93 a déposé un recours gracieux en vue de l'abrogation de l'arrêté pris par le Préfet de Seine-Saint-Denis en date du 9 mars 2020, portant création de la zone d'aménagement concerté « Sevrans terre d'avenir centre-ville Montceaux ».

**Article connexe** : [« Seine-Saint-Denis : Surfer à Sevrans, un non-sens écolo et social ? »](#), Romain Lescurieux pour 20minutes, 25/07/2020

#### **Contacts presse**

Francis Redon, Président d'Environnement 93, affiliée à FNE Ile de France

[francis.redon1@free.fr](mailto:francis.redon1@free.fr)

06 10 65 36 30

France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement - Retrouvez-nous sur [fne-idf.fr](http://fne-idf.fr), Facebook et Twitter (@FneIDF).